



Compromis de vente erroné, acte définitif pas encore signé.

Par **hervé**, le **03/05/2010** à **18:52**

Bonjour,
vendeur j'ai signé un compromis de vente rédigé par une agence immobilière, la superficie carrez (donnée en toute bonne foi) de l'appartement y figurant est fautive (plus de 5%) en défaveur de l'acheteur. L'acte authentique n'est pas signé. Le vendeur veut renégocier le prix en des conditions qui ne me conviennent pas. Que puis je faire? N'acceptant pas de signer l'acte définitif sans y voir mentionner la superficie réelle pour éviter un recours à mon encontre plus tard qu'est ce que je risque?